

VILLE DE  
RIORGES

N° 7\_1

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL**CREATION-SUPPRESSION  
D'EMPLOIS PERMANENTS A  
TEMPS COMPLET ET NON  
COMPLET****MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **22 MARS 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILLIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :*

*Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT*

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILLIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-7\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018

**PERSONNEL COMMUNAL**

**CREATION-SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS  
A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

"Compte tenu des avancements, des recrutements en cours et des postes vacants au tableau des effectifs, il convient de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les postes suivants :

- un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- trois postes d'adjoints technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h)
- un poste de rédacteur territorial à temps complet
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- deux postes d'adjoint administratif à temps complet.

Et de supprimer à la même date, les postes suivants :

- un poste d'attaché principal à temps complet
- un poste d'attaché à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- deux postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- un poste d'ingénieur hors classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique à temps non complet (28h)
- deux postes d'agent de maîtrise à temps complet
- deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Un avis favorable a été rendu par le comité technique lors de sa séance du 12 janvier 2018."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. donne son accord sur ces propositions ;
2. modifie en conséquence le tableau des emplois permanents à temps complet et non complet, joint à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 26 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



**PERSONNEL COMMUNAL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET**  
**AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois
<b>Filière administrative</b>		
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1
Attaché hors classe	1	1
Attaché principal	3	2
Attaché	7	6
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3
Rédacteur	6	7
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	8
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9	7
Adjoint administratif	5	7
<b>Filière technique</b>		
Ingénieur hors classe	1	0
Ingénieur principal	1	1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	4
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2
Technicien	1	0
Agent de maîtrise principal	4	5
Agent de maîtrise	7	5
Adjoint Technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	16
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	20	18
Adjoint technique	18	18
<b>Filière animation</b>		
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Adjoint d'animation	1	1
<b>Filière médico-sociale</b>		
Assistant territorial socio-éducatif	1	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	6
<b>Filière culturelle</b>		
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Filière sportive</b>		
Educateur des activités physiques et sportives de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1
<b>Filière police municipale</b>		
Brigadier chef principal	1	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-7\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET**  
**AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

Filière	Ancien nombre d'emplois	Nouveau nombre d'emplois	Quotité horaire
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	34h30
	1	<b>2</b>	28h00
Adjoint technique	1	1	17h30
	1	1	20h50
	1	1	26h00
	1	1	27h50
	6	<b>5</b>	28h00
	1	1	28h40
	1	1	31h00
	1	1	33h40
2	2	34h00	
<b>Filière médico-sociale</b>			
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	26h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-7\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018